

II.2

Adapter la formation initiale, postgrade et continue des professionnels de la santé

MARCHE À SUIVRE

En fonction des résultats de l'analyse de la situation actuelle [II.1], **les organismes responsables par filière de formation**, comme les cantons et **les instituts de formation, vérifient les contenus de la formation initiale, postgrade et continue relative à la vaccination et les adaptent si besoin est**. Pour ce faire, ils s'appuient sur les recommandations de l'OFSP.

Les associations professionnelles organisent, par exemple, des cours de formation postgrade et continue sur les questions liées à la vaccination, notamment sur la communication avec les patients ou les clients en matière de vaccination, et veillent à ce que les professionnels de la santé en activité soient également sensibilisés. Dans ce contexte, elles étudient la possibilité d'exploiter les synergies et de profiter des expériences déjà faites [III.1] (p. ex. concernant les modules de formation postgrade et continue déjà proposés sur le thème de la vaccination). En collaboration avec des experts en vaccination (p. ex. des membres de la CFV ou des experts InfoVac), les institutions de formation développent de nouveaux moyens et méthodes d'apprentissage dans le domaine de la vaccination, conformément aux directives centrales. Par ailleurs, elles actualisent le matériel de cours afin de former les professionnels de la santé en fonction de leur niveau.

L'on aspire à une coordination de la mise en œuvre à l'échelon national afin de regrouper les efforts et de créer des synergies, avec le soutien de l'OFSP éventuellement [III.1, III.2].

OBJECTIF

Une adaptation à l'échelon national de la formation initiale, postgrade et continue des professionnels de la santé dans les différents secteurs et disciplines contribue à optimiser l'état de leurs connaissances et de leurs compétences dans le domaine de la vaccination.

Les professionnels de la santé sont formés de manière adéquate dans le domaine de la vaccination. De plus, ils acquièrent les compétences nécessaires à leur propre protection vaccinale, à la fourniture de conseils aux patients et aux clients ainsi qu'à l'encadrement de ceux-ci.

Axe d'intervention

Formation
et coordination

Domaine d'action

3a

Améliorer
la formation des
professionnels
de la santé

DIRECTION**Cantons****PARTENAIRES
DE MISE EN ŒUVRE****Conférences des cantons, communes, organisations de formation, associations professionnelles, institutions de formation et leurs conférences, experts en vaccination** (application des recommandations nationales)**OFSP** (soutien en cas de difficultés lors de l'application des recommandations)**RESSOURCES****OFSP, conférences des cantons, communes, organisations de formation, sociétés spécialisées, associations professionnelles, organisations faitières, institutions de formation et leurs conférences, experts en vaccination** : ressources financières et humaines**GROUPES CIBLES**

Professionnels de la santé, institutions de formation comme les universités, prestataires de formations dans le domaine de la santé, hautes écoles spécialisées, sociétés spécialisées, associations professionnelles

ÉTAPES**2020** : les cantons, les sociétés spécialisées et les institutions de formation vérifient et adaptent les contenus de la formation initiale, postgrade et continue.Dès **2022** une fois les recommandations de l'OFSP disponibles : mise en œuvre des recommandations par les cantons, les communes, les sociétés spécialisées et les institutions de formation (élaboration de nouvelles offres de formation postgrade, etc.)**INDICATEUR**

» Organismes responsables par filière de formation (p. ex. les cantons, les organisations de formation, les conférences des institutions de formation, les organisations professionnelles)

DÉPENDANCES

Dépendant de/après la mise en œuvre de la mesure :

II.1 Recommandations pour la formation initiale, postgrade et continue

En coordination avec les mesures :

*I.1 Faire connaître le processus d'élaboration du plan de vaccination**I.2 Présentation et teneur du plan de vaccination**I.3 Interface avec et utilisation du système expert**III.2 Faire connaître de bons exemples de mise en œuvre**IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé**IV.5 Système d'indemnisation ou de réparation morale*

Sert à la concrétisation des mesures :

*V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination**VI.2 Conditions pour les professionnels de la santé non-médecins*